AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1693
FR0000038531-FS0812

25 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

HF COMPANY

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2023, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse), agissant pour le compte du fonds de droit luxembourgeois Quaero Capital Funds (Lux) - Argonaut dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HF COMPANY[1] et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HF COMPANY hors marché.

[1] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 15 septembre 2021.